

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS FIDANIMO - FRANCODEX

ARTICLE 1 :

Fidanimo, une marque d' ANIMSUR, S.A.S au capital de 1.375.000€, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 801627712. Immatriculée à l'ORIAS sous le N°14003128. Soumise à l'autorité Prudential, ACPR-61 rue de Taibout - 75436 Paris cedex 09. Ayant son siège social 109-111 Avenue Aristide Briand - 92210 Montrouge, organise du 19 Décembre 2016 (06H) au 23 Décembre 2016 (23H), un jeu concours, ci-après dénommé « jeu concours ».

ARTICLE 2

Le jeu est gratuit sans obligation d'achat. Il est ouvert à toute personne résidant ou possédant une adresse en France métropolitaine, dans la limite d'une participation par personne (même nom, même prénom, même adresse électronique), à l'exclusion des membres de la société Fidanimo-Animsur et des collaborateurs permanents ou occasionnels (y compris les sous traitants) de la société Fidanimo-Animsur, ainsi qu'aux membres de leurs familles.

ARTICLE 3

Pour participer, il suffit de se connecter au Site Chien.fr, rubrique « jeux concours » et de répondre à la question : « Que propose Francodex Santé Animale? ». Réponse : Des produits d'hygiène et de soin pour chiens, chats, poissons d'ornement, oiseaux, rongeur et tortue.

ARTICLE 4

Les gagnants seront déterminés par un tirage au sort le 26 Décembre 2016.

ARTICLE 5

Dotations : 20 parfums.

Valeur estimative TTC d'un parfum: 13,90€

Le lot offert aux gagnants n'est ni échangeable, ni remboursable.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigeaient, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de valeur équivalente ou supérieure.

La société décline toute responsabilité quant à la qualité du produit. Les gagnants seront avertis par courrier postal.

Article 6

Les participants peuvent obtenir le remboursement du timbre utilisé pour l'envoi de leur réponse sur la base du tarif lent en vigueur.

Toute demande de remboursement devra obligatoirement être accompagnée d'un IBAN ou d'un RIP original et nominatif où devront figurer :

- Les coordonnées complètes (nom, prénom, adresse complète)
- La date, l'heure et la minute précise de connexion
- La copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel le participant est abonné, faisant apparaître la date et l'heure de sa connexion au site

Le nom mentionné sur le courrier de demande de remboursement devra obligatoirement être le même que celui inscrit sur l'IBAN ou le RIP.

Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à sa participation seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur. Une seule demande de

remboursement par participant inscrit au concours (même nom, même adresse électronique) sera prise en compte.

Les demandes de remboursement seront honorées dans un délai moyen de 2 mois à compter de la date d'expiration du jeu et devront être adressées à l'adresse du jeu. Passé ce délai, les réclamations ne pourront être traitées.

ARTICLE 7

Le règlement du jeu est visible sur le site suivant : www.chien.fr

Un exemplaire du règlement pourra être demandé, par courrier exclusivement, à la société Fidanimmo avant la clôture du jeu-concours.

Il ne sera répondu à aucune autre demande, orale ou écrite, concernant le jeu.

ARTICLE 8 :

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problème d'acheminement ou de perte de tout courrier, postal.

ARTICLE 9 :

Le simple fait de participer au jeu concours implique l'acceptation pure et simple de ce règlement. Du seul fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent la société Fidanimmo et ses partenaires à faire état de son nom, prénom à des fins de relations publiques dans le cadre du jeu sans que cela confère aux gagnants un droit à rémunération ou avantage quelconque autre que la remise des prix.

ARTICLE 10 :

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée par la société en premier lieu. Tout litige né à l'occasion du jeu sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.

ARTICLE 11 :

Les informations que les participants communiquent sont destinées au fichier consommateurs de la société Fidanimmo, à des fins de prospection et de fidélisation et pour faire éventuellement parvenir des informations sur nos produits et ceux d'autres sociétés partenaires.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent.

Pour exercer ce droit, adressez-vous à l'adresse suivante :

Fidanimmo, Service marketing
109-111 Avenue Aristide Briand, 92 120 Montrouge

Fait à Montrouge,

Le 1^{er} Décembre 2016.